

Pauvreté et inégalités monétaires en 2002

Aude Lapinte, Alexandre Baclet, Pascal Chevalier (Insee)

La légère tendance à la baisse de la pauvreté monétaire relative se poursuit en 2002. Un peu plus de 12 % de la population ont des ressources inférieures à 752 euros par mois et par unité de consommation, correspondant à 60 % du revenu médian. Environ la moitié d'entre eux ont un niveau de vie inférieur à 627 euros. Les personnes pauvres sont plutôt des personnes seules et inactives ; leur revenu est composé à plus de 40 % par des prestations sociales.

Cette légère tendance à la baisse de la pauvreté est à relier à l'augmentation du niveau de vie réel de ces dernières années. Cette progression a été plus forte pour les plus défavorisés et pour les plus aisés. Les inégalités de niveau de vie ne se sont pas réduites pour autant : en 2002, la moitié de la population reçoit à peine 30 % de l'ensemble du revenu disponible, alors que 10 % en touchent plus de 20 %. Créée en 2001, la prime pour l'emploi (Ppe) poursuit sa montée en puissance. Conformément à son objectif, cette prime bénéficie en priorité aux personnes qui ont un emploi mais des faibles revenus. Son effet sur les niveaux de vie est significatif, en particulier pour la première moitié de l'échelle des revenus.

Même si le fait d'avoir un emploi reste une protection, 3,3 % des actifs occupés sont touchés par la pauvreté au seuil de 50 %. Ces individus occupent souvent des emplois à temps partiel à faible rémunération, notamment les femmes, et/ou vivent avec un conjoint inactif, notamment les hommes.

En 2002, le niveau de vie moyen s'établit à 1 425 euros mensuels et, pour la moitié de la population, il est inférieur à 1 254 euros. Le niveau de vie d'un individu est par convention celui du ménage dans lequel il vit, et se calcule en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation (Uc) de ce ménage. Les unités de consommation permettent de tenir compte de la structure du ménage : on compte une Uc pour le premier adulte, 0,5 Uc pour chaque autre personne de plus de 14 ans, et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Ainsi, un couple avec deux enfants doit avoir un revenu disponible 2,1 fois supérieur à celui d'une personne seule pour accéder au même niveau de vie.

Une tendance à la baisse de la pauvreté monétaire relative entre 1996 et 2002

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un montant donné, dit « seuil de pauvreté ». Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie des individus, définissant ainsi une notion de pauvreté relative. Les seuils les plus fréquemment utilisés sont fixés à 50 % du niveau de vie médian, comme c'est historiquement le cas en France, ou à 60 % de celui-ci. Ce dernier seuil est en particulier celui retenu par Eurostat pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens. Une autre approche de la pauvreté est celle de la pauvreté en conditions de vie¹.

Le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane valait 752 euros par mois en 2002, et celui à 50 %, 627 euros. Un individu vivant seul est donc pauvre au seuil de 60 %, dès lors que son revenu disponible est inférieur à 752 euros. Les membres d'un couple sans enfant (soit 1,5 Uc) seront considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 128 euros par mois (752 euros x 1,5). Il faut ensuite ajouter au revenu disponible du ménage 226 euros par enfant de moins de 14 ans et 376 euros par personne de plus de 14 ans supplémentaire, pour déterminer si les individus faisant partie d'un ménage sont pauvres ou non. Par rapport à la valeur du seuil en 2001, cela représente une augmentation de 2,3 %, ce qui correspond « mécaniquement » à l'augmentation de la médiane de la distribution des niveaux de vie entre ces deux années. Néanmoins, cette augmentation est supérieure à celle du niveau de vie moyen, qui s'élève à 1,6 % sur la période.

Le seuil de pauvreté monétaire est, par convention, relatif ; son évolution étant entièrement déterminée par celle de la médiane des niveaux de vie. Sur la période 1996-2002, les niveaux de vie ont régulièrement augmenté en euros constants, et

1. L'approche par les conditions de vie consiste à appréhender la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, d'indicateurs de conditions de vie, tout en tenant compte des contraintes financières. Certaines approches de la pauvreté vont d'ailleurs jusqu'à ne faire intervenir que des indicateurs de conditions de vie. L'idée sous-jacente consiste à retenir un nombre important d'indicateurs, choisis selon des critères de fréquence mais également de consensus parmi la population, et de considérer que même si certaines difficultés apparentes peuvent relever d'un choix de vie, ne pas satisfaire un certain nombre d'entre eux ne relève plus d'un choix, mais d'une réelle pauvreté.

pour toutes les catégories de populations. Le seuil de pauvreté a ainsi suivi la même tendance : il a augmenté de 9 %. Dans un tel contexte, une baisse du taux de pauvreté correspond à une augmentation encore plus forte des niveaux de vie pour les personnes vivant en dessous de ce seuil.

C'est ce que l'on constate sur la période 1996-2002. En effet, la pauvreté monétaire suit une tendance à la baisse sur la période, même si les évolutions d'une année sur l'autre restent faibles. Le taux de pauvreté a ainsi perdu plus de 1,2 point entre 1996 et 2002 ; il est passé de 13,5 % à 12,2 % en 2002, pour un seuil de pauvreté à 60 % de la médiane (tableau 1). Cela représente 7,1 millions de personnes pauvres en 2002 ; il y en avait 7,6 millions en 1996. Au seuil à 50 % de la médiane, le taux de pauvreté passe de 7,2 % en 1996 à 6 % en 2002.

Tableau 1

Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2002

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Seuil relatif (*) | | | | | | | |
| À 60 % (en %) | 13,5 | 13,4 | 12,8 | 12,3 | 12,7 | 12,4 | 12,2 |
| À 50 % (en %) | 7,2 | 6,9 | 6,7 | 6,4 | 6,5 | 6,1 | 6 |
| Nombre de pauvres | | | | | | | |
| À 60 % (en milliers) | 7 628 | 7 611 | 7 275 | 7 065 | 7 328 | 7 167 | 7 147 |
| À 50 % (en milliers) | 4 089 | 3 925 | 3 806 | 3 641 | 3 742 | 3 557 | 3 493 |
| Seuil fixe (**) | | | | | | | |
| À 60 % (en %) | - | 13,4 | 11,9 | 10,7 | 10,2 | 9,1 | 8,1 |
| À 50 % (en %) | - | 6,9 | 6 | 5,3 | 4,8 | 4,2 | 3,6 |
| Nombre de pauvres | | | | | | | |
| À 60 % (en milliers) | - | 7 611 | 6 763 | 6 146 | 5 885 | 5 260 | 4 745 |
| À 50 % (en milliers) | - | 3 925 | 3 408 | 3 015 | 2 763 | 2 449 | 2 096 |

(*) Seuil par rapport au niveau de vie médian de l'année courante.

(**) Seuil par rapport au niveau de vie médian de l'année 1997.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002.

Champ : Ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

La sensibilité des taux et des seuils, selon que l'on se place à 50 % ou à 60 % de la médiane, est à souligner. Avec une différence de seuil de l'ordre de 125 euros par mois, le nombre de personnes pauvres au sens de la pauvreté monétaire relative double. Cela montre la forte concentration d'individus ayant des niveaux de vie compris entre ces deux seuils.

Il convient également de garder à l'esprit que la mesure de ces taux est entachée d'une erreur statistique. Ainsi le taux de pauvreté en 2000, date à laquelle il pourrait sembler augmenter, est mesuré avec une précision statistique de +/- 0,4 point pour le seuil à 60 % de la médiane (+/- 0,3 point pour le seuil à 50 %), et ce, indépendamment de la qualité de la mesure des revenus individuels. De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence.

Une plus forte baisse de la pauvreté monétaire mesurée avec un seuil ancré dans le temps

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est relative, dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un revenu minimal en deçà duquel il ne serait pas possible de vivre décemment. On ne s'essaiera pas à cet exercice ici, compte tenu des nombreuses hypothèses qu'il nécessite et qui devraient faire l'objet d'un consensus social. Mais on peut s'en approcher avec une notion semi-relative : la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps. Il s'agit de mesurer la part des individus vivant sous un seuil qui serait fixe d'une année sur l'autre, et seulement réévalué par l'inflation. En 1997, le seuil de pauvreté à 50 % de la médiane valait 553 euros par mois. Si l'on conservait ce seuil (en euros constants) sur l'ensemble de la période, la proportion de personnes pauvres dans la population serait passée de 6,9 % en 1997 à 3,6 % en 2002 (de 13,4 % à 8,1 % pour un seuil à 60 % de la médiane en 1997) (tableau 1). On constate ainsi une nette baisse de la pauvreté sur la période, baisse par ailleurs très régulière. Cela signifie que les catégories, même modestes, de la population ont connu, en moyenne, des hausses de leurs revenus réels.

Moins de pauvreté des familles, plus de pauvreté pour les personnes seules de plus de 30 ans

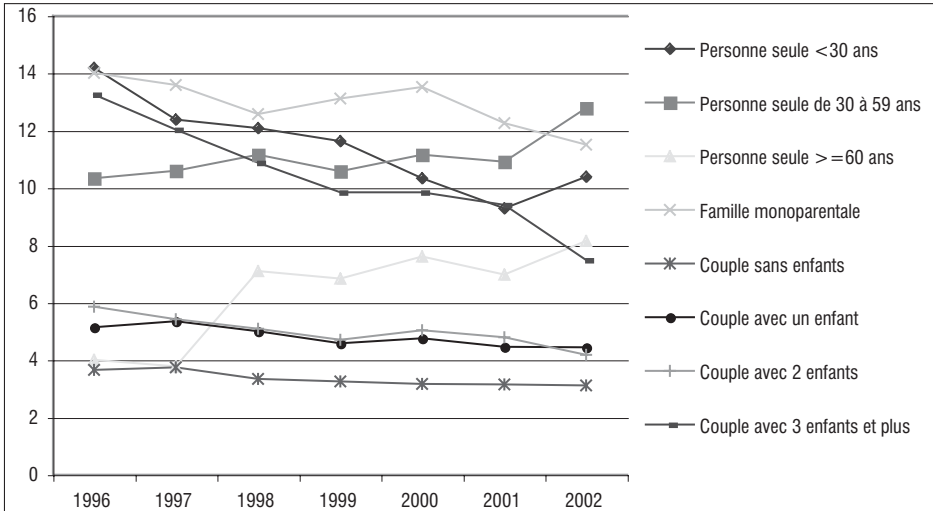
De 1996 à 2002, la baisse du taux de pauvreté (au seuil de 50 % de la médiane) n'a pas été de la même ampleur selon le type de ménages (graphique 1). Pour certaines catégories, le risque de pauvreté a même augmenté : les personnes seules d'âge actif (30 à 59 ans), mais aussi de plus de 60 ans ont vu leur risque de pauvreté passer respectivement de 10,3 à 12,8 % et de 4 à 8,1 %. Pour ces dernières, l'essentiel de la hausse a lieu en 1998, lorsque le minimum vieillesse pour une personne seule est devenu inférieur au seuil de pauvreté à 50 % (il est toujours inférieur au seuil en 2002). Néanmoins, entre 1998 et 2002, le taux de pauvreté des personnes seules de plus de 60 ans a progressé de 1 point, quand le taux de pauvreté moyen reculait de 0,7 point.

La revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales a, quant à elle, contribué à la baisse du taux de pauvreté pour les familles avec enfants, notamment pour les couples avec enfants. Mais les familles monoparentales ont aussi vu leur risque de pauvreté diminuer. Entre 1996 et 2002, la baisse la plus spectaculaire est celle du taux de pauvreté des familles nombreuses. Alors que ces familles avaient, en 1996, un risque de pauvreté presque deux fois supérieur au taux moyen (13,2 pour 7,2 en moyenne), l'écart s'est considérablement réduit en 2002 (7,5 contre 6,0 %). La baisse du risque de pauvreté pour les familles avec deux enfants et les familles monoparentales est de moindre ampleur, mais reste significative. Les personnes seules de moins de 30 ans voient également leur risque de pauvreté diminuer dans des proportions importantes sur l'ensemble de la période. L'augmentation du risque de pauvreté entre 2001 et 2002 pour l'ensemble des per-

sonnes seules, et ce, indépendamment de l'âge, s'explique en partie par la conjoncture économique et la remontée du chômage, amorcée dès 2001, puis largement confirmée en 2002.

Graphique 1

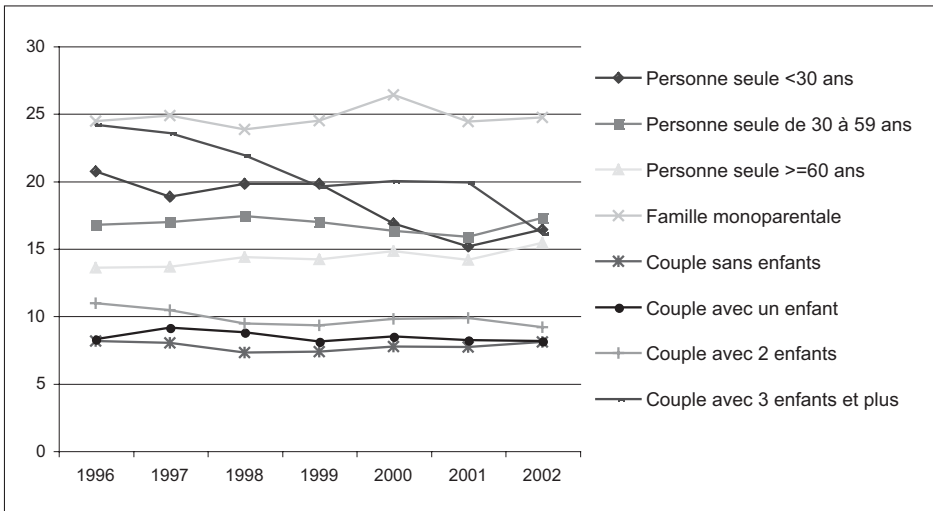
Taux de pauvreté au seuil de 50 % de la médiane selon le type de ménages



Source : Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, Insee-Dgi.

Graphique 2

Taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane selon le type de ménages



Source : Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, Insee-Dgi.

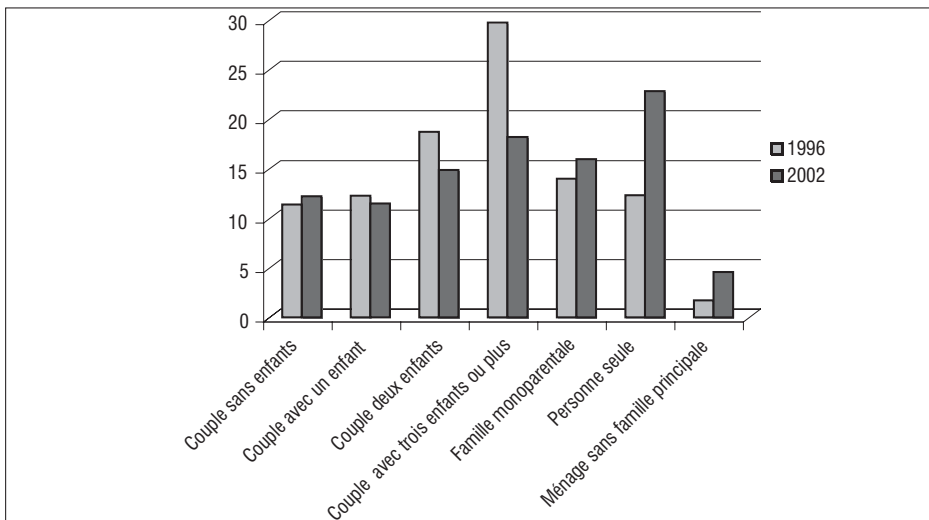
Selon le seuil de pauvreté à 60 % (graphique 2), les évolutions différentielles en fonction de la composition du ménage sont moins marquées. La hausse du taux de pauvreté des personnes seules de plus de 60 ans reste significative. Elle est symétrique de la baisse substantielle du taux de pauvreté des personnes seules de moins de 30 ans, ainsi que de celle des familles avec trois enfants et plus. Ces évolutions, moins nettes lorsqu'on définit la pauvreté comme une catégorie plus large, tendent à montrer que l'amélioration ou la détérioration de la situation relative des différents types de ménages n'ont concerné que les plus démunis d'entre eux.

Une pauvreté composée d'une plus grande part de personnes seules, d'inactifs et de personnes vivant dans des grandes agglomérations

Les personnes seules connaissent, en moyenne, un risque de pauvreté accru entre 1996 et 2002, qui semble néanmoins épargner les plus jeunes (graphiques 1 et 2). Parallèlement, la proportion de personnes seules dans la population pauvre a considérablement augmenté (graphique 3). De manière symétrique, la part dans la population pauvre (au seuil de 50 %) des familles nombreuses, couples avec deux enfants et plus, a fortement diminué. En 2002, près d'une personne pauvre sur quatre est une personne seule. Cela n'est pas sans rapport avec la part importante de retraités et autres inactifs dans la population pauvre : cette catégorie représente près de deux pauvres sur cinq en 2002. En outre, la part des plus de 60 ans augmente parmi les pauvres, passant de 10 % en 1996 à 13,5 % en 2002.

Graphique 3

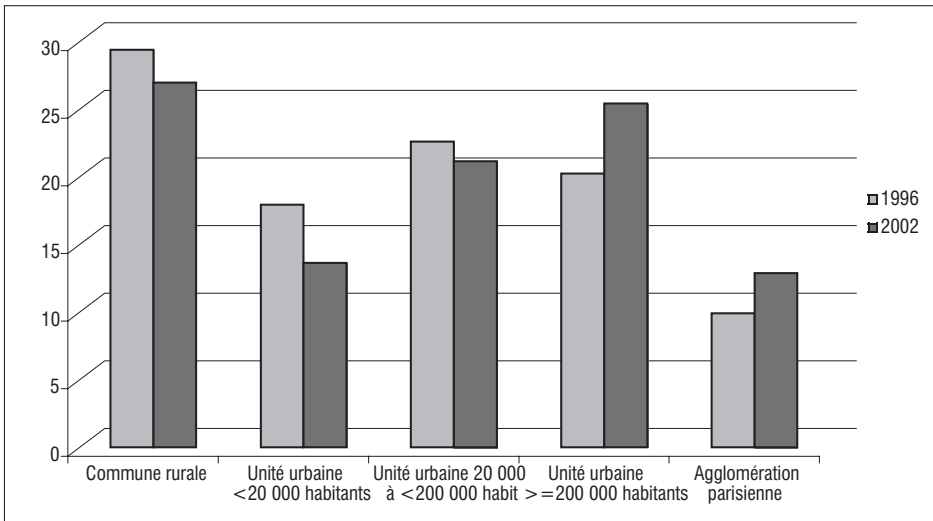
Structure de la pauvreté par type de ménages



Source : Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 et 2002, Insee-Dgi.

La localisation de la population pauvre (au seuil de 50 %) a également évolué entre 1996 et 2002. L'évolution la plus nette concerne les grandes agglomérations, c'est-à-dire les unités urbaines de plus de 200 000 habitants et l'agglomération parisienne ; le nombre de personnes pauvres (au seuil de 50 %) s'y est accru de 8 % entre 1996 et 2002. Ainsi, en 2002, plus d'un individu pauvre sur trois vit dans une grande agglomération. En revanche, la pauvreté en zone rurale a, quant à elle, diminué sur la période (graphique 4). Il n'en reste pas moins qu'en 2002 une personne pauvre sur quatre réside en zone rurale².

Graphique 4
Structure de la pauvreté selon la zone de résidence



Source : Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 et 2002, Insee-Dgi.

Un revenu disponible des ménages pauvres composé pour 40 % de prestations sociales

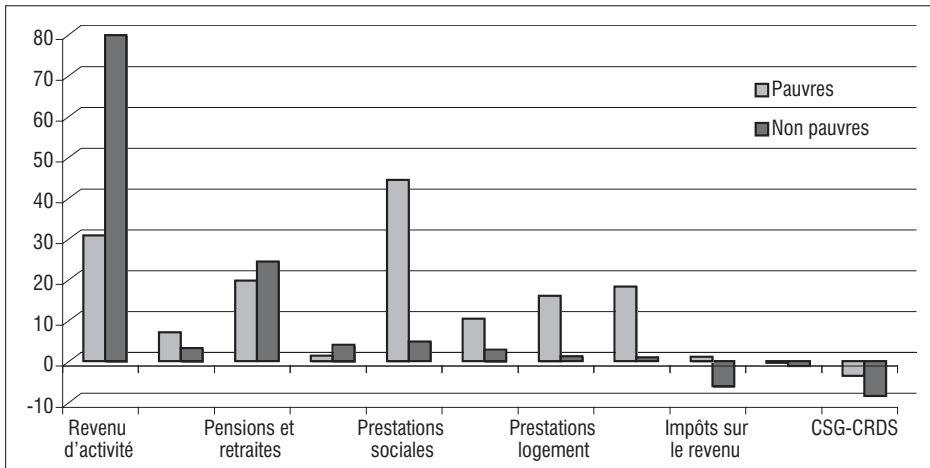
Le système redistributif composé des impôts et des prestations joue à plein pour les personnes pauvres. La comparaison de la structure des revenus disponibles entre

2. Ces résultats sur la répartition spatiale des pauvres, comme celle par type de ménages, sont sensibles aux conventions retenues pour mesurer les revenus. Une étude récente (Marquier R., 2003, « Imputation de loyers fictifs aux propriétaires occupants. Quel impact sur les contours de la population pauvre? », *Document de travail*, Insee F0307) a notamment mis en évidence la sensibilité de cette répartition à la prise en compte des « loyers fictifs », intégrés au revenu dans les comptes nationaux et qui devraient l'être d'ici quelques années dans les données d'enquêtes auprès des ménages. Lorsqu'on ajoute un supplément de revenu (le « loyer fictif ») aux propriétaires occupant leur logement, les contours de la pauvreté sont sensiblement modifiés : la pauvreté est moins souvent rurale et plus souvent le fait de jeunes urbains locataires qu'avec la convention actuelle de mesure du revenu disponible.

ménages pauvres au seuil de 50 % et ménages non pauvres confirme très nettement que la population pauvre est largement bénéficiaire des prestations sociales. Son revenu disponible est ainsi composé de près de 40 % par des prestations, à la différence des ménages non pauvres, avec près de 80 % de revenus d'activité. Ces prestations sociales sont avant tout composées de minima sociaux (18 % de son niveau de vie), en particulier du Rmi et du minimum vieillesse. Un pauvre sur trois vit dans un ménage allocataire du Rmi en 2002 ; en 1996, une personne sur quatre était concernée. La population pauvre bénéficie également largement des prestations logement (16 % de son niveau de vie). La prime pour l'emploi, considérée ici comme un impôt négatif, représente 1 % du revenu disponible des ménages pauvres en 2002. Elle a permis de réduire la pauvreté de 0,12 point au seuil de 50 %. Ainsi, près de 70 000 personnes n'ont vu leur niveau de vie dépasser le seuil de pauvreté que grâce à cette prime.

Graphique 5

Composition du revenu disponible des ménages pauvres et non pauvres en 2002



Source : Enquêtes Revenus fiscaux 2002, Insee-Dgi.

Le niveau de vie moyen de la population pauvre se rapproche du seuil de pauvreté

Les effectifs et la composition de la population pauvre tels que présentés ci-dessus permettent d'appréhender, de manière relative, une certaine forme de pauvreté. Ils ne rendent pas compte de la dispersion des revenus des personnes pauvres. Par définition, celles-ci vivent avec un niveau de vie inférieur à un certain seuil, mais il peut en être plus ou moins éloigné. Pour se rendre compte du degré de pauvreté de la population concernée, il est courant d'utiliser la notion d'intensité de pauvreté. Cet indicateur mesure de manière relative l'écart entre le niveau de vie moyen

de la population pauvre (à 50 ou à 60 %) et le seuil de pauvreté utilisé. Plus la valeur de cet indicateur est importante, plus le niveau de vie moyen de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, et donc plus les écarts avec le reste de la population sont importants. En 2002, le niveau de vie moyen des personnes pauvres est inférieur de 20 % au seuil de 60 % (18 % au seuil à 50 %). Il est légèrement supérieur à 600 euros par mois et par unité de consommation au seuil de 60 % (environ 510 euros au seuil à 50 %). Entre 1996 et 2002, l'intensité de la pauvreté a perdu 5 %. Le revenu moyen de la population pauvre tend donc à se rapprocher du seuil de pauvreté; les personnes pauvres sont en quelque sorte « moins pauvres » en moyenne. Ce constat vaut que l'on considère le seuil à 50 ou à 60 %.

Une augmentation significative des niveaux de vie hors inflation de 1996 à 2002

Entre 1996 et 2002, le niveau de vie moyen a augmenté de 12 % hors inflation. Exprimé en euros constants 2002, il est passé de 15 270 euros à 17 100 euros par an. Alors que, depuis 1997, sa progression annuelle était de 2,4 % environ, le rythme s'est ralenti à 1,5 % entre 2001 et 2002. Ce résultat s'explique en partie par le ralentissement économique et l'aggravation du chômage en 2002.

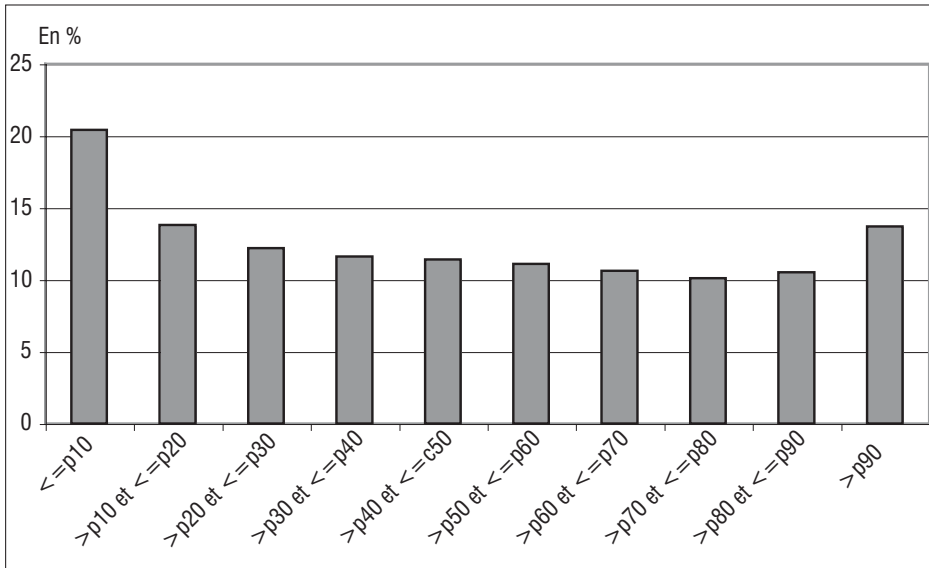
Pour calculer les évolutions en euros constants des niveaux de vie, il est d'usage de « déflater » les évolutions en euros courants par l'indice des prix à la consommation (Ipc). Celui-ci évalue l'évolution des prix des produits consommés par l'ensemble de la population. Entre 1996 et 2002, l'indice a progressé de 7,8 %. Néanmoins, certaines catégories de ménages peuvent avoir une structure de consommation assez éloignée de celle du ménage « moyen », et ceux dont la structure de consommation est plus exposée à l'inflation verront « leurs » prix progresser plus vite que l'Ipc. Ainsi le prix du panier de biens et de services consommés par les catégories modestes augmente un peu plus vite que celui du panier des catégories aisées entre 1996 et 2002, du fait, notamment, d'une plus forte exposition à la hausse du tabac. Sur cette période, l'indice des prix pour le premier décile de niveau de vie a augmenté de 8,3 %, contre 7,75 % pour l'indice d'ensemble. Pour les deux déciles de niveau de vie les plus élevés, la progression a été de 7,4 %, et celle entre les deuxième et huitième déciles a été proche de la moyenne. Toutefois, mesurer les évolutions réelles de niveau de vie en utilisant des indices de prix par décile de niveau de vie modifie peu les constats des années précédentes, établis en utilisant une mesure unique d'inflation [3]. C'est toujours aux deux extrémités de l'échelle des revenus que les niveaux de vie moyens ont le plus augmenté sur la période 1996-2002 (graphique 6). Le niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus modestes en 2002 est en effet supérieur de 20,4 % au niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus modestes en 1996³, ce qui correspond à un accroissement

3. Les mêmes individus n'appartiennent pas forcément au même décile en 1996 et en 2002 en raison de l'évolution des revenus des personnes au cours du cycle de vie.

annuel moyen de 3,1 % pour cette catégorie, intermédiaire entre les pauvres au seuil de 50 % de la médiane et les pauvres au seuil de 60 % de la médiane. À l'autre extrême, le niveau de vie moyen des 10 % d'individus les plus aisés en 2002 est supérieur de 13,7 % à celui des 10 % d'individus les plus aisés en 1996.

Graphique 6

Évolution réelle du niveau de vie entre 1996 et 2002 pour chaque décile de la population



Source : Insee-Dgi, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002.

Champ : Individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : p10 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, p90 celle du décile supérieur et p50 la médiane. Le niveau de vie moyen des individus qui appartiennent aux 10 % les plus modestes de la population en 2002 est supérieur de 20,4 % par rapport à celui des 10 % d'individus les plus modestes en 1996, en termes réels (les niveaux de vie sont mesurés aux prix de 1996 pour le décile de la population considérée).

Des inégalités qui restent stables entre 1996 et 2002

Ces évolutions relativement symétriques conduisent à une stabilité des inégalités sur ces dernières années, de 1996 à 2002 (tableau 2). Le rapport interdécile montre une légère tendance à la baisse, mais celle-ci est à la limite de la significativité. En revanche, les rapports entre les déciles extrêmes et la médiane sont stables. Une réduction des inégalités dans le bas de la distribution apparaît plus clairement à travers les taux de pauvreté monétaire et le rapport D5/D1, plus sensibles, les bas revenus ayant progressé plus vite que la médiane [1].

Tableau 2

Indicateurs des niveaux de vie sur l'ensemble de la population

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| p90/p10 | 3,35 | 3,34 | 3,26 | 3,23 | 3,27 | 3,23 | 3,2 |
| p50/p10 | 1,83 | 1,83 | 1,79 | 1,77 | 1,78 | 1,77 | 1,77 |
| p90/p50 | 1,83 | 1,83 | 1,82 | 1,83 | 1,84 | 1,83 | 1,81 |
| Indice de Gini (en %) | 27,1 | 27,0 | 26,8 | 26,9 | 27,2 | 27,2 | 26,7 |
| Taux de pauvreté à 60 % (en %) | 13,5 | 13,4 | 12,8 | 12,3 | 12,7 | 12,4 | 12,2 |
| Taux de pauvreté à 50 % (en %) | 7,2 | 6,9 | 6,7 | 6,4 | 6,5 | 6,1 | 6,0 |

Le niveau de vie des plus modestes a bénéficié d'une conjoncture de l'emploi favorable à la fin des années 1990, mais aussi de la revalorisation d'un certain nombre de prestations. En fin de période, la montée en charge du dispositif de «prime à l'emploi» a contribué aussi à la hausse des niveaux de vie, mais cette contribution n'a pas seulement bénéficié aux plus bas revenus.

*Encadré 1***La prime pour l'emploi (Ppe)**

La prime pour l'emploi dépend des caractéristiques de l'individu et du foyer fiscal. L'éligibilité individuelle d'une personne est conditionnelle à son activité : elle doit percevoir un revenu annuel compris entre 0,3 Smic (soit 3 265 euros) et 1,4 Smic pour une personne travaillant à temps plein (dans le cas de familles monoparentales ou de couples monoactifs, le seuil supérieur est relevé à 2,13 Smic). Pour les personnes exerçant une activité à temps partiel, la borne inférieure est inchangée (c'est une limite absolue pour ouvrir droit à la prime) et la borne supérieure concerne l'équivalent temps plein du revenu déclaré ; en revanche, le montant de la prime est calculé sur le montant réellement perçu.

Au niveau du foyer fiscal, l'un des membres est éligible à la Ppe s'il remplit les conditions individuelles et si le revenu fiscal de référence est inférieur à un plafond variable, fonction de la composition du foyer. Concernant les revenus 2002, il est égal à 11 972 euros pour une personne seule, 23 944 euros pour un couple marié, et il est majoré de 3 308 euros par demi-part supplémentaire.

Le montant de la prime individuelle dépend du revenu d'activité. Si le revenu d'activité en équivalent temps plein est compris entre 0,3 et 1 Smic, le montant de la prime est de 4,4 % du revenu d'activité ; s'il est compris entre 1 et 1,4 Smic, le montant de la prime correspond à 11 % de la différence entre 1,4 Smic et ce revenu d'activité. À cette prime de base s'ajoutent des majorations pour les couples monoactifs et pour les personnes à charge.

Le champ retenu pour l'étude se restreint aux ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans. Ce choix permet de prendre en compte la plupart des ménages potentiellement éligibles à la Ppe, tout en excluant la plupart des retraités, non concernés par la Ppe.

La prime pour l'emploi bénéficie à la moitié de la population aux revenus les plus modestes

Créé en 2001 et s'appliquant rétrospectivement sur les revenus de l'année 2000, le dispositif de la prime pour l'emploi (Ppe) est monté progressivement en puissance jusqu'en 2002. La Ppe vise avant tout à accroître l'attractivité de l'emploi et contribue à améliorer le niveau de vie des salariés au revenu modéré (cf. encadré). S'il est difficile d'en apprécier les effets incitatifs sur les comportements sur le marché du travail, il est néanmoins possible d'étudier la contribution de la Ppe aux revenus disponibles de différentes catégories de ménages et, par là, ses effets redistributifs. Si la Ppe concerne 38,4 % de l'ensemble des ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans, la répartition selon le décile de niveau de vie est plus dispersée. Les ménages appartenant aux 2^e, 3^e et 4^e déciles ont, avec 65 %, la proportion la plus élevée de bénéficiaires de la Ppe (soit deux ménages sur trois). Ils représentent en effet la cible privilégiée de la Ppe, leurs revenus relativement modestes étant le plus souvent issus d'une activité professionnelle. Les ménages appartenant au premier décile de niveau de vie sont les ménages les plus exposés au chômage et ils ne sont donc que 36,7 % à remplir les conditions d'activité indispensables pour être éligibles à la Ppe. Au-delà du quatrième décile, le pourcentage de ménages bénéficiant de la Ppe diminue graduellement, pour atteindre 4 % pour les 10 % des ménages les plus aisés. Il n'est pas paradoxal de trouver des ménages bénéficiant de la Ppe et dont le niveau de vie appartient au dernier décile : un ménage contenant plusieurs foyers fiscaux, parmi lesquels un foyer aux revenus modestes, peut bénéficier de la Ppe.

La prime pour l'emploi, une prestation peu redistributive

Tableau 3

Ménages ayant bénéficié de la Ppe au titre des revenus 2002 selon leur niveau de vie

| Décile de niveau de vie | Proportion de ménages ayant bénéficié de la Ppe (%) | Ménages ayant bénéficié de la Ppe | |
|-------------------------|---|-------------------------------------|------------------------------------|
| | | Montant moyen perçu en 2003 (euros) | Part dans le revenu disponible (%) |
| D1 | 36,7 | 330 | 2,4 |
| D2 | 64,0 | 318 | 1,7 |
| D3 | 67,1 | 306 | 1,5 |
| D4 | 66,7 | 282 | 1,3 |
| D5 | 54,0 | 283 | 1,1 |
| D6 | 42,1 | 304 | 1,0 |
| D7 | 35,9 | 272 | 0,9 |
| D8 | 20,6 | 255 | 0,7 |
| D9 | 9,1 | 231 | 0,5 |
| D10 | 3,9 | 242 | 0,3 |
| Ensemble | 38,4 | 294 | 1,2 |

Source : Enquête Revenus fiscaux 2002, Insee-Dgi

Champ : Ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans, n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Lecture : Parmi les 10 % de ménages ayant les plus faibles revenus (D1), 36,7 % ont touché la Ppe d'un montant moyen de 330 euros pour l'année 2003 ; cela représente 2,4 % de leur revenu disponible.

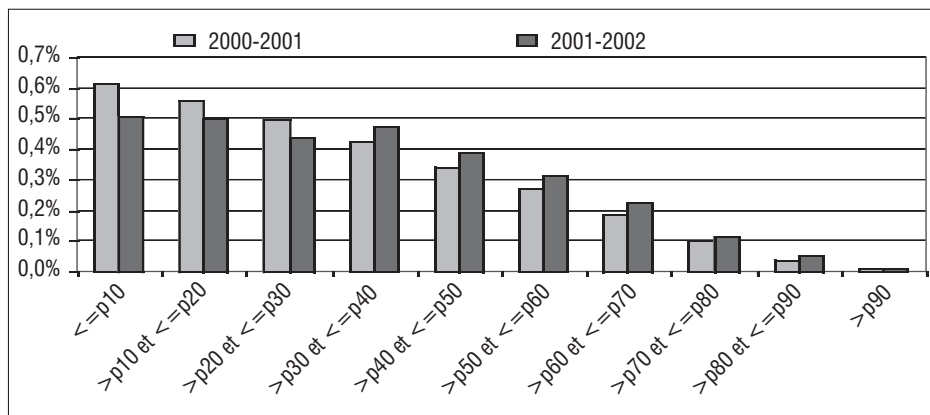
Pour les ménages qui en bénéficient, la Ppe représente, en 2002, en moyenne 1,2 % du revenu disponible (cf. tableau 3). Ceux-ci reçoivent en moyenne 294 euros par an, le montant de la prime étant globalement décroissant de 330 euros pour le premier décile à 242 euros dans le dernier décile. Si l'on considère l'ensemble des ménages dont la personne de référence est active au sens du Bit, le gain de la Ppe représente en moyenne 97 euros par mois, soit une augmentation de 0,3 % en termes de niveau de vie. Néanmoins, un montant relativement faible couplé à une répartition diffuse sur l'ensemble de la distribution fait de la Ppe une prestation peu redistributive. Elle vise en priorité les populations actives à bas salaire et non celles plus exposées à la précarité. Sa contribution à la réduction du taux de pauvreté demeure d'ailleurs relativement faible (0,12 point) puisque, en l'absence de Ppe, celui-ci s'élèverait à 6,1 % au lieu de 6 %.

Une contribution significative aux niveaux de vie en 2001 et 2002

La contribution de la prime pour l'emploi au niveau de vie est significative (cf. graphique 7). En 2002, la Ppe compte en moyenne pour 0,5 point dans le niveau de vie des quatre premiers déciles et pour 0,2 à 0,4 point pour les déciles 5 à 7, à autres composantes du revenu inchangées. En 2001 la part de la prime pour l'emploi est de moins en moins importante à mesure que l'on s'élève dans la distribution, alors qu'en 2002, son effet perdure plus loin, en raison de l'augmentation du montant des primes. Ces résultats sont cohérents avec les évaluations de la Ppe qui ont pu être menées à partir du modèle de microsimulation Ines à l'Insee [2].

Graphique 7

Effet de la prime pour l'emploi sur le niveau de vie moyen par décile (en % du niveau de vie)



Source : Enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2002, Insee-Dgi.

Champ : Individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : Entre 2001 et 2002, la Ppe a contribué à la progression de niveau de vie des individus du premier décile de 0,5 % contre 0,6 % entre 2000 et 2001. Ainsi, entre 2001 et 2002, la progression du niveau de vie aurait été de 3,2 % sans Ppe contre 3,7 % avec Ppe.

Les familles avec enfants et dont un membre au moins est actif sont les principales bénéficiaires de la prime pour l'emploi

25 % des ménages d'une seule personne touchent une Ppe contre 46 % des familles monoparentales. La différence est moins importante pour les couples, puisque la proportion de bénéficiaires augmente de 36 % pour les couples sans enfants à 44,8 % pour les couples avec enfant(s).

Tableau 4

Lien entre activité et bénéfice de la Ppe

| Situation du ménage vis-à-vis de l'activité au sens du Bit | Pourcentage de ménages bénéficiaire de la Ppe (en %) |
|--|--|
| Couple | |
| 2 actifs | 35,80 |
| 1 actif et 1 chômeur | 51,50 |
| 1 actif et 1 inactif | 43,20 |
| 2 chômeurs | 33,30 |
| 1 chômeur et 1 inactif | 26,60 |
| 2 inactifs | 8,60 |
| Personne seule | |
| Actif | 29,10 |
| Chômeur | 14,20 |
| Inactif | 6,60 |
| Famille monoparentale | |
| Actif | 55,20 |
| Chômeur | 18,40 |
| Inactif | 11,10 |
| Autre type de ménage | 36,50 |

Source : Enquête Revenus fiscaux 2002, Insee-Dgi.

Champ : Ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans, et n'est pas étudiante, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, composés d'un seul foyer fiscal, dont les personnes à charge n'exercent aucune activité et dont aucun membre n'exerce une profession indépendante.

Lecture : Les pourcentages de bénéficiaires concernent la Ppe touchée en septembre 2003 au titre des revenus 2002. L'activité est entendue au sens du Bit (Bureau international du travail) et correspond à l'activité au cours du dernier trimestre de l'année 2002, ce qui explique que des chômeurs ou des inactifs peuvent bénéficier de la Ppe.

Afin d'étudier précisément le lien entre ménages bénéficiaires de la Ppe et l'activité Bit (cf. définition) de la personne de référence et/ou de son conjoint éventuel, on exclut les ménages dont au moins une personne à charge exerce une activité. Les résultats du tableau 4 confirment que l'inactivité ne permet pas de remplir les conditions minimales d'éligibilité à la Ppe. Les taux de bénéficiaires sont faibles (8,6 % pour un couple d'inactifs, 6,6 % pour une personne seule inactive et 11,1 % pour une famille monoparentale inactive), mais ils ne sont pas nécessairement nuls car l'activité au sens du Bit du dernier trimestre de l'année 2002 ne reflète pas l'activité annuelle au sens Ppe. À l'inverse, le taux de ménages bénéficiaires de la Ppe est plus élevé dès lors qu'un des membres est actif : de 29 % pour les personnes seules à 55 % pour les familles monoparentales. Les couples monoactifs bénéficient de la Ppe dans 43,2 % des cas avec un inactif et 51,5 % avec un chômeur. Le taux

de bénéficiaires est plus faible (35,8 %) pour les couples dont les deux membres sont actifs, la condition de plafond des revenus n'étant pas respectée.

Une analyse identique avec une notion d'activité prise au sens de la Ppe donne des résultats qualitativement semblables. Les ménages d'inactifs ne peuvent prétendre à la Ppe (moins de 2 % de bénéficiaires). Parmi les bénéficiaires, ceux qui comptent au moins une personne travaillant à temps complet sont moins souvent éligibles à la Ppe (23,4 % pour les personnes seules et 39,3 % pour les couples monoactifs) que les ménages dont des membres travaillent à temps partiel (plus de 60 % de ménages bénéficiaires). Le taux de bénéficiaires pour les couples dont les deux membres sont actifs est plus faible (24 %), du fait des conditions de plafond de revenus.

Pauvreté et activité au sens du Bit

Suite à l'enquête Emploi en continu en 2002, la notion d'activité spontanée déclarée par les individus interrogés au travers d'un calendrier mensuel rétrospectif d'activité sur les dix derniers mois n'est disponible désormais que pour un sixième de l'échantillon de l'enquête Revenus fiscaux. Pour cette raison, nous utilisons dans cette étude la notion d'activité au sens Bit, mesurée à la date de l'enquête. On ne parle donc pas ici de «travailleur pauvre» selon le concept utilisé précédemment en France [4] qui exige de connaître le nombre de mois d'activité et en emploi sur l'année des individus. On s'intéresse plus particulièrement aux actifs occupés au sens du Bit et vivant dans un ménage pauvre, au seuil de 50 % de la médiane.

Tableau 5

Répartition des individus de 15 ans et plus selon l'activité au sens du Bit

| | |
|----------------------|-----|
| Actif occupé | 52 |
| Chômeur | 5 |
| Retraité | 24 |
| Autre inactif | 19 |
| Ensemble | 100 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2002.

Champ : Ensemble des individus de 15 ans et plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Rappelons que la population active occupée «au sens du Bit» comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi, mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée⁴. La principale limite

4. Ainsi que les militaires du contingent.

de cette définition est qu'on regarde la situation d'activité à un instant précis (semaine de référence) et non pas sur l'année.

Les actifs occupés représentent 52 % des personnes âgées de 15 ans et plus (tableau 5), ou encore 70 % des individus de 15 ans et plus hors retraités.

Sans surprise, le fait d'exercer un emploi procure un niveau de vie plus élevé – 19053 euros en moyenne annuelle 2002 contre 17388 euros pour l'ensemble des individus de 15 ans et plus (tableau 6) – et préserve davantage de la pauvreté. En 2002, 3,3 % des personnes en emploi (actives occupées au sens du Bit) ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 50 %, ce qui correspond à 805 000 individus de niveau de vie inférieur à 627 euros mensuels, soit 23 % de l'ensemble des personnes pauvres. Au total, ce sont 1 718 000 individus qui sont concernés par cette pauvreté si l'on compte les personnes cohabitant avec un actif occupé pauvre.

Inversement, le taux de pauvreté des chômeurs s'élève à 20 % et celui des autres inactifs, hors retraités, élèves et étudiants, à 11 %, soit 6 à 14 points de plus que pour l'ensemble des individus de 15 ans et plus. Ils représentent ainsi 14 % de l'ensemble des pauvres.

Tableau 6

Niveau de vie et taux de pauvreté des individus de 15 ans et plus selon le statut d'activité individuel

| | 2002 | |
|----------------------|---------------------|------------------|
| | Niveau de vie moyen | Taux de pauvreté |
| Actif occupé | 19053 | 3,3 |
| Chômeur | 12785 | 19,8 |
| Retraité | 16169 | 4,0 |
| Autre inactif | 15643 | 11,3 |
| Ensemble | 17388 | 5,8 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux.

Champ : Ensemble des individus de 15 ans et plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Quelles sont les caractéristiques des individus actifs occupés et pauvres ?

Vivre sous le seuil de pauvreté tout en ayant un emploi au sens du Bit concerne proportionnellement autant les hommes que les femmes. En termes d'effectifs, il y a davantage d'hommes concernés, car ils sont également plus nombreux sur le marché du travail. 55 % des individus actifs occupés et pauvres sont des hommes.

Chez les moins de 30 ans ainsi qu'entre 50 et 59 ans, le taux de pauvreté des hommes actifs occupés est plus élevé que celui des femmes, la situation étant inversée pour les autres tranches d'âge (tableau 7).

Tableau 7

Taux de pauvreté selon l'âge des actifs occupés

| Âge | Hommes | Femmes |
|----------------|--------|--------|
| Moins 30 ans | 3,7 | 3,2 |
| 30-49 ans | 2,8 | 3,1 |
| 50-59 ans | 4,4 | 3,6 |
| 60 ans et plus | 5,1 | 6,7 |
| Total | 3,3 | 3,3 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux.

Champ : Ensemble des individus de 15 ans et plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Les actifs occupés se divisent en deux grandes catégories : les salariés et les indépendants⁵. Même si le niveau de vie des indépendants n'est pas forcément bien appréhendé par l'enquête Revenus fiscaux⁶, ceux-ci apparaissent beaucoup plus exposés à la pauvreté, puisque 11,1 % d'entre eux y sont confrontés, contre 2,3 % des individus salariés (tableau 8).

Tableau 8

Pauvreté des actifs occupés selon le statut

| | Pauvres | Non-pauvres | Taux de pauvreté |
|--------------|---------|-------------|------------------|
| Salariés | 37 | 90 | 2,3 |
| Indépendants | 63 | 10 | 11,1 |
| Ensemble | 100 | 100 | 3,3 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux.

Champ : Ensemble des individus de 15 ans et plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Relier les deux notions d'activité et de pauvreté n'est néanmoins pas si naturel que ça et pose quelques difficultés d'interprétation dans le sens où l'activité est une notion individuelle, alors que la pauvreté est définie au niveau du ménage. Il apparaît donc nécessaire d'étudier les actifs occupés pauvres par rapport à la situation du ménage sur le marché du travail. Afin de simplifier l'analyse, on se limite aux personnes de référence et à leur conjoint vivant dans des ménages de configuration «simple», c'est-à-dire comprenant la personne de référence et ses conjoint et enfants éventuels.

5. Nous appelons ici indépendants, les individus dont le statut d'activité est indépendant, employeur ou aide familial.

6. Les revenus mesurés ici sont les bénéfices nets fiscaux.

Tableau 9

Pauvreté, activité et conjoint

| | Actifs occupés pauvres | | Ensemble des actifs occupés | |
|-------------------------|------------------------|-------|-----------------------------|-------|
| | Homme | Femme | Homme | Femme |
| Sans conjoint | 24 | 43 | 17 | 24 |
| Conjoint actif | 45 | 47 | 65 | 69 |
| Conjoint inactif | 31 | 10 | 18 | 7 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux.

Champ : Personne de référence ou conjoint, actifs occupés vivant dans des ménages « simples » et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Les personnes pauvres en emploi ont pour moins de la moitié d'entre elles un conjoint actif, alors que la proportion dépasse les 65 % de l'ensemble des individus actifs occupés. Les couples biactifs sont donc plutôt épargnés par la pauvreté. Les hommes actifs occupés pauvres vivent pour près d'un tiers en couple avec une femme inactive, alors que la configuration symétrique ne concerne qu'une femme active pauvre sur dix. Enfin, 43 % des femmes actives pauvres vivent sans conjoint ; seuls 24 % des hommes actifs pauvres se trouvent dans cette configuration familiale. La pauvreté des hommes actifs occupés est davantage associée à la présence d'un conjoint sans revenu du travail, ce qui mécaniquement fait baisser le niveau de vie par rapport à un individu percevant les mêmes revenus mais sans conjoint. La pauvreté des femmes actives provient de temps partiels plus fréquents (tableau 10) et/ou plus d'une plus faible rémunération (tableau 11). À la différence de ce qui se passe pour les hommes, la pauvreté touche relativement plus les femmes actives occupées sans conjoint que celles qui en ont un.

Tableau 10

Répartition des actifs occupés selon le temps de travail habituel dans l'emploi principal

| | Pauvres | | Non-pauvres | |
|----------------------|---------|-------|-------------|-------|
| | Homme | Femme | Homme | Femme |
| Temps complet | 45 | 24 | 51 | 33 |
| Temps partiel | 10 | 21 | 3 | 13 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux.

Champ : Personnes de référence ou conjoints de personne de référence, actifs occupés vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 45 % des actifs occupés pauvres sont des hommes travaillant à temps complet.

Il apparaît clairement que le fait de travailler à temps partiel aggrave le risque de pauvreté. Le taux de temps partiels parmi les actifs occupés pauvres est en effet deux fois plus élevé que parmi les non-pauvres, hommes et femmes confondus. Les deux tiers des actifs occupés à temps partiel et pauvres sont des femmes. En effet, parmi les actives occupées pauvres 47 % d'entre elles travaillent à temps partiel, tandis que seulement 18 % des hommes actifs occupés pauvres sont dans cette situation.

Les revenus d'activité des femmes qui travaillent sont, en moyenne, 30 % plus faibles que ceux des hommes. De ce fait, vivre sans conjoint pour une femme est un facteur aggravant le risque de pauvreté beaucoup plus important que pour un homme. Cet écart s'explique en partie par une qualification moyenne plus basse pour les femmes, mais également, comme nous venons de le voir, par une proportion d'actives à temps partiel plus élevée chez les femmes, ce qui conduit mécaniquement à des revenus du travail plus bas [5]. Si l'on se restreint aux individus actifs occupés à temps complet, l'écart entre les revenus du travail des hommes et des femmes est moindre mais toujours significatif : 23 300 euros annuels pour les premiers, contre 17 720 euros annuels pour les secondes. Par ailleurs, les femmes sont plus souvent dans des situations de monoparentalité, ce qui accroît encore davantage l'écart avec les hommes en termes de niveau de vie. À nombre d'enfants équivalent, le revenu d'activité moyen des femmes est d'au moins 25 % inférieur à celui des hommes. Ainsi, le revenu d'activité moyen des femmes sans enfants s'élève à 16 200 euros annuels, tandis que celui des hommes dans la même situation est de 22 000 euros annuels. De la même façon, le revenu d'activité annuel moyen des femmes avec deux enfants est de 15 200 euros, alors que celui de leurs homologues masculins est de 23 400 euros.

Tableau 11

Moyenne des revenus du travail des actifs occupés
(hors revenu perçu à l'étranger et allocations chômage)

| | Pauvres | Non pauvres | Ensemble |
|--------------|---------|-------------|----------|
| Homme | 5 157 | 23 242 | 22 640 |
| Femme | 2 867 | 15 903 | 15 477 |

Source : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2002.

Champ : Ensemble des actifs occupés vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources

Les résultats sont issus des enquêtes revenus fiscaux de 1996 à 2002. Elles s'appuient sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de ménages issus de l'enquête Emploi. Entre 1996 et 2001, l'enquête Emploi était réalisée annuellement sur un échantillon de plus en plus large (70 000 ménages à partir de 1998). En 2002, la mise en place de l'enquête Emploi en continu fournit un échantillon tournant de 33 000 ménages, renouvelés par sixième tous les trimestres, sachant que chaque sixième entrant, composé d'environ 6 000 ménages, est censé être représentatif de la population pour le trimestre considéré. La période de référence couverte n'est plus le mois de mars, mais l'ensemble de l'année, et chaque interrogation porte sur une semaine de référence.

L'enquête Revenus fiscaux, à partir de laquelle sont calculés ces indicateurs, appréhende imparfaitement les revenus du patrimoine. Les revenus défiscalisés ou imposés à la source ne sont pas pris en compte (revenus des livrets A, prélèvement libératoire, etc.). Cela minimise donc la mesure des inégalités, dans le sens où les revenus du patrimoine sont en général d'autant plus élevés que les revenus de la personne sont importants.

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations sociales, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (Csg) et la contribution à la réduction de la dette sociale (Crds). La prime pour l'emploi est également intégrée dans le calcul du revenu disponible.

Pauvreté : un individu est pauvre si son niveau de vie est situé sous le seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est une fraction, communément 50 % ou 60 %, du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Activité Bit : la population active occupée « au sens du Bit » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Chômage Bit : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (Bit), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Bibliographie

- [1] DELL F., LEGENDRE N. (2003), « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », *Insee Première*, n° 942, décembre.
- [2] INSEE (2004), *France, portrait social*, coll. « Références », édition 2004-2005, novembre.
- [3] LEGENDRE N. (2004), « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première*, n° 947, janvier.
- [4] LAGARENNE C., LEGENDRE N. (2000), « Les travailleurs pauvres », *Insee Première*, n° 745, octobre.
- [5] INSEE (2004), *Femmes et hommes : regards sur la parité*, coll. « Références », édition 2004, mars.